

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 13
Votants : 46
Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Compte administratif 2021 de la CCBA.

L'arrêté des comptes de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est constitué par le vote du conseil communautaire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2021, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes 26 833 235.44 €
Dépenses 25 578 879.49 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 1 254 355.95 €

Section d'investissement :

Recettes 5 613 267.34 €
Dépenses 5 714 020.63 €
Déficit d'investissement de l'exercice 100 753.29 €

Restes à réaliser :

Recettes 3 527 104.95 €
Dépenses 3 666 868.37 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement reporté 259 436.73 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 1 254 355.95 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2021 1 513 792.68 €

Déficit d'investissement antérieur reporté 393 128.88 €
Déficit d'investissement de l'exercice 100 753.29 €

Résultat de clôture d'investissement 2021 - 493 882.17 €

- **DE DIRE** que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 1 513 792.68 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-23-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022